

# **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 09 AVRIL 2024 à 19 HEURES**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

## **Présents :**

M. GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoint,  
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

## **Absents :**

M. DAGALLIER Frédéric.  
M. Franck BORN qui donne procuration à M. GUINARD Jacques.  
M. BURDET Thibaut qui donne procuration à M. COURAND Serge.

Mme VOILLAT Françoise a été élue secrétaire de séance.

## **COMPTE DE GESTION 2021 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021** **2024-10/11**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, approuve et vote :

- ✚ Le Compte de Gestion 2023 de la commune, les chiffres présentés par la trésorerie étant conformes à nos écritures comptables.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, approuve et vote :

- ✚ Le compte administratif 2023 de la commune.

Le compte administratif est présenté par M. Pierre GIROD, 1<sup>er</sup> Adjoint, il est à noter que Monsieur Le Maire quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

**Délibération du 09 avril 2024**

**Télétransmise en Préfecture de Bourg en Bresse le 12 avril 2024**

## **AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNAL** **2024-12**

Les résultats sont affectés comme suit à l'unanimité :

Excédent de fonctionnement : 1 047 297,84 €

Excédent d'investissement : 982 753,51 €

Les restes à réaliser pour 2023 s'élèvent à 1 161 200,00 € aussi l'excédent réel reporté en section de fonctionnement s'élève à la somme de : 2 028 785,80 €.

**Délibération du 09 avril 2024**

**Télétransmise en Préfecture de Bourg en Bresse le 12 avril 2024**

## BUDGET PRIMITIF 2022

2024-13

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote **le budget primitif 2024 de la commune**. Dans le cadre du Budget Communal, les principaux travaux prévus en investissement sont les suivants :

- Aménagements de voirie divers.
- Acquisition d'un terrain pour la réalisation d'un parking public.
- Travaux divers de réparation des bâtiments communaux.
- Démolition d'un bâtiment acquis en 2022.
- Aménagement des Rues de la Fromagerie, du Visinal et du Champ de Foire.
- Les VRD d'une future MARPA.
- Construction d'une boulangerie.
- Aménagement de la cour de l'école.
- Etude de projet au 31 Grande Rue.

Délibération du 09 avril 2024

Télétransmise en Préfecture de Bourg en Bresse le 12 avril 2024

## TAUX DES TAXES 2024

2024-14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Décide de fixer le taux des taxes directes locales pour l'année 2024 comme ci-dessous mentionné :

- Foncier bâti : **9,08 %**
- Foncier non bâti : **38,63 %**
- Taxe d'habitation : **6,02 %**

Délibération du 09 avril 2024

Télétransmise en Préfecture de Bourg en Bresse le 12 avril 2024

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

2024-15

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'octroyer, pour l'exercice 2023, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous.

Il précise également à l'assemblée que la communauté d'agglomération Haut-Bugey (HBA) verse une subvention à l'entente sportive (football) Saint-Martin-Maillat-Condamine (ESMCV), cependant le conseil municipal peut également accorder une subvention à cette entente sportive qui est située sur la commune de Saint Martin du Fresne et participe à la vie de la commune. C'est pourquoi une ligne correspondant à l'ESMCV figure dans le tableau ci-dessous:

Associations	Subvention prévue
Amicale anciens combattants	500,00 €
Amicale boules	400,00 €
Amicale donneurs de sang	400,00 €
Amicale sapeurs-pompiers	1 500,00 €
Club de l'amitié	1 500,00 €

Comedy'ain	400,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Conscrits	800,00 €
ESMCV	2 500,00 €
Gym volontaire	500,00 €
Société de chasse	1 000,00 €
Sou des écoles	2 500,00 €
Team tonic	300,00 €
Idées Fils	200,00€
FNACA	150,00 €
Association Sportive COLLEGE THEODORE ROSSET	500,00 €
Lycée Professionnel privé Rural de l'Ain	150,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR de l'AIN	250,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	250,00 €
Association familles traumatisés	150,00 €
Association main dans la main	350,00 €
Coop scolaire	800,00 €
Prévention routière	80,00 €
USEP	150,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	150,00€
JSP du HAUT BUGEY	150,00€
BTP CFA de l'Ain	50,00€
MFR « Coublevie »	50,00€
JYU Karaté club de Montréal la Cluse	200,00€
Association de gestion MARPA « Les Fritillaires »	20 000,00€
ALFA 3A	43 547,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**Accepte** d'octroyer, pour l'exercice 2024, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus.

**Accepte** de verser une subvention de 2 500,00 € à l'entente sportive (football) Saint-Martin-Maillat-Condamine (ESMCV).

**Précise** que les dépenses ont été prévues au budget primitif 2024.

Délibération du 09 avril 2024

Télétransmise en Préfecture de Bourg en Bresse le 12 avril 2024

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Le Conseil Municipal est informé que :**

- Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h.
- Un gouter sera offert aux administrés de plus de 70 ans le samedi 4 mai sur le thème de la guinguette, avec l'aide des conscrits.
- Une cérémonie commémorative des 80 ans de la mort des maquisards aura lieu le 14 juillet 2024 à la stèle de Chamoise. Les Chantres d'Ain participeront à cette cérémonie.